

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## DU MERCREDI 27 MAI 2020 A 20 HEURES

---

CONVOCATION DU 19 MAI 2020

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Installation du Conseil municipal
- Élection du Maire
- Élection du Maire-délégué
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élections des adjoints
- Charte de l'élu local
- Questions diverses

L'an deux mil vingt, le vingt-sept- mai à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni à la salle des fêtes communale sous la présidence de M. Alain DI STEFANO, Maire.

Monsieur Alain DI STEFANO a procédé à l'appel des conseillers nouvellement élus dans l'ordre du tableau. Chaque conseiller a répondu « présent » à l'appel de son nom.

Françoise ROUAULT, Christelle GUERIN, Véronique MARTEL, Manuela DENIAU, Muriel FOCHE, Christophe FORTE, Cédric CORMIER, Olivier DURAND, Jackie BRUNEAU, Philippe PERSEILLE, Jean-Pierre PASQUET, Patricia PAILLOUX, Roland BOUREILLE, Jean HUTTEAU

### 1 ; INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain DI STEFANO, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal présents installés dans leur fonction

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le plus jeune de cette assemblée, Monsieur Christophe FORTE, est désigné comme secrétaire de séance.

### 2. ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, M. Roland BOUREILLE, le doyen des membres du conseil municipal, a pris ensuite la présidence de l'assemblée. Il a ensuite invité Le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

Madame Patricia PAILLOUX ayant obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages, a été proclamée maire et a été immédiatement installée

Madame Patricia PAILLOUX a déclaré accepter cette fonction

# COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## 3 ELECTION DU MAIRE DELEGUE

Madame le Maire a ensuite invité les conseillers à procéder à l'élection du maire délégué

M Alain DI STEFANO ayant obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages a été proclamé maire délégué de YEVRE LE CHATEL

## 4 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'il est de sa compétence de déterminer le nombre d'adjoints pour la commune

Madame le maire propose la création de trois postes.

Le conseil municipal, par un vote à mains levées, adopte à l'unanimité la proposition du maire d'élire 3 adjoints

## 5 Election des ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire a rappelé qu'en vertu des articles L 2122-4 et 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret

Sont élus successivement au premier tour de scrutin à la majorité absolue

M Jean HUTTEAU premier adjoint

M Olivier DURAND deuxième adjoint

M Cédric CORMIER troisième adjoint

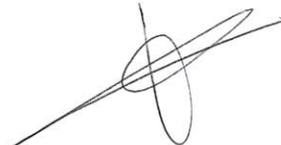
Madame le maire a ensuite fait lecture au conseil municipal de la charte de l'élu local

Le procès-verbal a été dressé et clos, le 27 mai 2020 à vingt et une heure dix minutes

Affiché le 29 mai 2020

Les membres présents,

Le Maire,

  
Patricia PAILLOUX

